

- pour faciliter les poursuites contre certaines sociétés commerciales.
- pour pourvoir à la Santé de la cité de Québec.
- pour amender et consolider les lois relativement à la Trinité de Montréal.
- pour amender la loi relative au Notariat.
- pour incorporer les *Peres Oblats*.
- pour autoriser les syndics des Barrières de Montréal à acheter le chemin St. Michel et ouvrir un chemin au village du Saut des Récollets.
- pour pourvoir à la publication de certains avis officiels et légaux, dans la *Gazette du Canada* seulement.
- pour ériger, Ste. Anne des Monts et Cap-Chat, en municipalité séparée.
- pour faire disparaître certains vices dans l'administration de la justice criminelle.
- pour amender la loi relativement à l'impression et à la distribution des actes du Parlement.
- pour faire des meilleures dispositions pour l'administration du département des Postes aussitôt qu'il sera sous le contrôle de la Province.
- pour bâtir des Cours de justice et des prisons dans le Bas-Canada.
- pour continuer l'acte des Banqueroutes quant aux procédures commencées.
- pour accorder la garantie de la Province aux chemins de Fer et pour l'encouragement du chemin de Fer de Québec et Halifax.
- pour faire de meilleures dispositions relativement aux Ecoles communes des cités de Québec et de Montréal.
- pour pourvoir aux dépenses du gouvernement civil.
- pour corriger une erreur dans l'acte de judicature de cette session.
- pour autoriser la saisie des actions des compagnies incorporées.
- pour incorporer le Barreau du Bas-Canada.
- pour incorporer une compagnie pour unir les eaux du lac Champlain et du St. Laurent.
- pour continuer pour un temps limité certains actes y mentionnés.
- pour régier les professions d'arpenteur en cette Province.
- pour l'administration des Bois sur les terres publiques.
- pour amender la loi relative aux terres de la Couronne.
- pour autoriser un recours en loi contre les voies de fait commises sur les communes des townships du Bas-Canada.
- pour autoriser les syndics des Barrières de Québec à acquérir le Pont Dorchester et pour d'autres fins.
- pour incorporer la société St. Jean-Baptiste de Québec.
- pour amender l'acte des Ecoles du Bas-Canada.
- pour diviser en deux sections, le comté de Mégantic pour les fins de l'enregistrement.
- pour exempter les Pompiers de servir comme miliciens et après un certain temps.
- pour régler le mode de procéder dans les cours du Bas-Canada dans les matières se rattachant à la protection et administration des Corporations, et aux les Writs de Prérogative.
- pour abolir l'emprisonnement pour dette et punir les débiteurs frauduleux dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins.
- pour amender la loi incorporant la profession médicale du Bas-Canada.
- pour amender la loi criminelle relativement aux crimes d'Incendiat et de faux monnayage.
- pour autoriser la formation de Compagnies pour la Construction de Ponts et Chemins macadamisés dans le Bas-Canada.

ANNONCES NOUVELLES.

Proclamation offrant £250.
Appareils pour l'éclairage au Gaz.—THOS. ANDREWS.
Tableau à vendre.—
Aide demandé.—JOHN RYAN.
Nouveau magasin de quincaillerie.—RICHARD J. SHAW.
Changement de domicile.—R. J. SHAW.
Magasin nouveau de bottes et souliers.—THOS. COWAN.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



vent en France depuis la glorieuse révolution de Février. Comme les rédacteurs de ce manifeste remettent à un autre temps l'explication des moyens par lesquels ils veulent démocratiser le Canada, nous nous bornerons à reproduire quelques uns des détails des mesures de rénovation démocratique qui pourraient vivifier notre corps social, et sur lesquelles tous les amis du pays, démocrates ou monarchiques constitutionnels sont d'accord, nous réservant en temps et lieu de discuter les travaux futurs du club démocratique. Voici donc les quelques mesures réclamées par ce club :—

“ Et tout d'accord nous dirons :
“ Education pour le peuple.
“ Oui, nous inscrivons en tête de notre programme ce mot si puissant que les peuples anciens n'ont pu que balbutier, et qui n'a été prononcé énergiquement que par les peuples forts des temps modernes.

“ Nous l'inscrivons aussi sur le cœur de chacun de nous, parce que nous ne l'ignorons pas; le peuple qui s'est trempé dans les eaux de ce Gange du monde intellectuel subira une régénération morale qui le rapprochera bien plus de la liberté, qui le rendra bien plus redoutable envers un gouvernement tyrannique ou arriéré, que ne pourrait jamais le devenir la société qui serait forcée par ignorance de végéter au lieu de vivre, d'exhaler des soupirs impuissants contre l'oppression, au lieu de la nullifier et de l'éteindre sous la pression des arrêts portés par cette autorité bien infaillible, la souveraineté du peuple.

“ Mais cette éducation populaire doit-elle se résumer dans les mots, lire, écrire et chiffrer?... Nous pensons qu'en effet c'est là ce qui fait de l'homme un être intelligent au lieu d'une machine à travailler; mais nous ne pensons pas que cela suffise pour former le citoyen; c. a. d. l'homme connaissant l'état social dans lequel il vit, sachant ce qu'il a été et ce que doit être sa patrie, appréciant à sa valeur la situation morale et politique de son pays. Puis ce qu'il faut que chaque homme sache et comprenne avant et au-dessus de tout, c'est qu'il a par lui-même des droits politiques, et des moyens de participation au gouvernement national, que nul ne peut lui ôter. Il faut que l'on s'habitue à estimer l'habitant d'un pays comme un être différent d'un pressoir à impôts; car la société politique qui, en retour des avantages que le travail ou l'industrie de l'individu procure à toute la nation, n'assure pas à chacun de ses membres, droits, respect et protection, cette société, disons-nous, ne remplit pas ses engagements et devient tyrannique. Ne l'oublions donc pas, il faut au peuple l'enseignement de ses droits souverains en même temps que celui de ses devoirs envers l'état. Nous dirons en outre que la clef de voûte de notre système d'éducation doit être l'instruction théorique et par suite pratique de l'agriculture.

“ Et en effet, s'il nous reste une ancre de miséricorde sur laquelle nous puissions compter pour nous conserver homogènes, nous qui ne sommes réellement qu'un atome de sang français jeté sur ce continent au milieu de vague envahissante des races anglo-américaines, c'est indubitablement la conservation intacte et perpétuelle de notre sol qui nous fournira ces garanties d'existence nationale. Ainsi, que les hommes qui comprendront la nécessité de l'application de cet axiome pour le salut du peuple canadien, que les logiciens qui n'admettront pas le nouveau sophisme qui dit : “ que du sort des villes doit dépendre le sort des campagnes; ” que tous ces hommes, disons-nous demandent avec nous l'éducation populaire agricole. Conquérons ce Palladium de notre existence collective, et alors, les canadiens s'éloigneront des villes, centres commerciaux livrés à l'exploitation des races étrangères, et dans lesquels ils seraient forcés de servir de gardes-magasins à une origine prépondérante, au lieu de respirer l'air libre et sain du champ de leurs ancêtres.

“ Rehaussons aux yeux de nos compatriotes les avantages et la noblesse de la condition du cultivateur indépendant; alors tous ensemble nous pourrions sourire avec confiance aux siècles à venir, car la même sève qui nourrira toujours nos épis, saura également alimenter notre nationalité.”

Les vérités énoncées par le club démocratique ne sont pas nouvelles. Dans notre Canada, il y a très longtemps que des hommes, amis sincères et dévoués des vrais intérêts de leur pays ont proclamé et répété ces vérités, non pas dans le style déclamatoire et du manifeste démocratique, non pas défigurées par le jargon hu-

cessaire d'éloigner nos compatriotes du commerce et d'abandonner à une autre race la carrière du négoce.

Nous nous permettons donc de différer sur ce point d'opinion avec les clubistes de la capitale, et nous disons, que si l'agriculture est la mère nourricière des États, elle est aussi le support du commerce qui, à son tour, dispose des produits agricoles et les convertit en capitaux circulants.

Pour nous, nous ne prétendons pas dire que nos compatriotes abandonnent toute profession utile pour se livrer exclusivement à l'agriculture; nous aimerions à les voir embrasser le commerce et surtout le haut commerce qui jusqu'ici a été en d'autres mains, à peu d'exception près. Les talents déployés par les Canadiens-français dans cette occupation aussi honorable que nécessaire à l'état, nous sont de sûrs garants qu'ils y réussiraient tout aussi bien que les races Anglo-Saxonnes.

Vouloir, comme le conseille le Manifeste démocratique, que tous les Canadiens se fassent cultivateurs, c'est nous conduire tout bonnement au régime chinois sous l'empire duquel une famille fait des souliers de père en fils depuis des siècles, parce que le chef primitif de cette famille était cordonnier. Ce serait tout naturellement réduire, nos compatriotes à l'état de population pétrifiée comme celle du céleste empire. En vérité, ce serait un progrès très peu humanitaire et qui arrêterait notablement la marche du char brillant de la démocratie, en nullifiant les courants électriques.

Mais y il a dans l'œuvre du club démocratique quelque chose que nous ne comprenons pas, et que les rédacteurs, du manifeste s'empresseront sans doute, d'expliquer et de démontrer. Voici en quels termes les démocrates de Montréal s'expriment au sujet de la Nationalité Canadienne-française. —

“ Ensuite, comme canadiens, nous devons à notre cœur aussi bien qu'à l'attachement que nous conservons pour notre origine d'appuyer toujours et dans tout, les sentiments et les actions qui auront pour point de mire la conservation de notre nationalité, le progrès moral et intellectuel de nos compatriotes.

“ Jetés au milieu d'une société nationale qui n'a pas de nom politique, qui n'est ni libre ni complètement esclave, nous avons entrevu tout ce que cette organisation renferme de vices dangereux et de sources de déperissement général; nous avons examiné ce qu'il y avait à accomplir dans notre patrie pour nous harmoniser avec le mouvement des réformes contemporaines; nous avons mesuré tout ce qu'il faut de labeurs pour nous préparer à utiliser l'avènement d'une ère de liberté, tout ce qu'il nous faut employer d'efforts pour conserver intacte et sans fusion notre nationalité française.

“ Là-dessus, cette pensée dans le cœur, nous nous sommes mis aussitôt à l'œuvre, parce que, démocrates par conscience, et canadiens-français d'origine, il nous peinait de songer que les courants électriques de la démocratie qui sillonnent aujourd'hui le monde civilisé passeraient inutilement ici, faute de pouvoir trouver un fil conducteur sur les terres de la Nouvelle-France.

“ Nous ne l'ignorons pas; tout cela est bien difficile d'accès, et bien encombré de forts obstacles. Mais est-ce parce que le stade est long qu'il ne faut pas commencer à le parcourir?... Est-ce parce que le navire commence déjà à faire eau qu'il faille se mettre à deux genoux et jeter la clameur de découragement au lieu de pomper cette voie d'eau qui se présente à nous comme une messagère de mort?..

“ Certes non; nous savons combien de réformes doivent s'accomplir dans notre système gouvernemental, combien de difficultés s'opposent à ces changements; et, disons-le sans désespoir, combien rapidement décroît parmi nous de jour en jour le zèle à maintenir nos mœurs et nos institutions, aussi bien que l'amour et le respect dont les canadiens savaient jadis entourer leur nationalité.”

“ Puis ne sommes-nous pas destinés à respirer sous peu l'air libre et sain des cieux étoilés qui nous environnent?... C'est assurément là un événement dont nul ne peut nier le prochain accomplissement. Encore quelques jours de la vie que vivent les peuples, et l'entrave coloniale étant brisée, l'étoile canadienne viendra puisqu'indubitablement prendre sa place providentielle dans la colossale république du nouveau monde.”

Maintenant nous demanderons aux démocrates de Montréal de vouloir nous ex-

Saxons du Canada trouveront dans l'annexion, des frères Anglo-saxons leurs alliés naturels par le sang, la langue, les lois et les institutions, qui se joindront à eux pour détruire et annuler ce qui constitue la nationalité Canadienne-Française, en faisant main basse sur notre langue, nos lois, nos mœurs et nos institutions? Est-ce que les démocrates de Montréal ont la bonhomie de croire que l'Anglo-Saxon qui demeure au-delà de la ligne 45, n'a pas pour nos institutions, nos mœurs et nos lois, autant d'aversion, autant de haine que l'Anglo-saxon vivant sous le gouvernement de Sa Majesté la Reine Victoria? Est-ce que la morgue, l'amour propre de l'Anglo-Saxon pour ses institutions, amour-propre qui lui fait considérer comme absurde comme déraisonnable tout ce qui s'en écarte, n'auraient pas réuni bientôt tous les hommes de cette race pour nous Anglo-saxonner bon gré malgré, et de la même manière et par les moyens que les ligueurs de Montréal veulent employer pour nous anglifier?

Donc, suivant nous, qui dit annexion, dit destruction, ruine complète de tout ce qui constitue la nationalité Canadienne-Française. Vouloir, conseiller l'annexion, c'est nous livrer pieds et poings liés aux éternels ennemis de la race française, les Anglo-Saxons; c'est donner à cette nationalité un coup mortel dont elle ne se relevera jamais, si les Canadiens-Français sont assez aveugles, assez dépourvus de jugement et de sens pour suivre des conseils aussi irréfléchis que dangereux et pervers.

Nous aussi, nous sommes Canadiens-Français; nous comprenons toutes les obligations, tous les devoirs que nous impose ce titre dont nous sommes fiers; mais nous l'avouons, nous différons complètement d'opinion avec le club démocratique sur l'accomplissement de ces devoirs et de ces obligations. Pour nous, la nationalité est la première, l'unique chose; pour nous, la politique ne vient qu'après la nationalité. Défendons, protégeons, sauvegardons cette nationalité contre les éventualités de l'avenir, et cette tâche accomplie, les difficultés politiques s'aplaniront facilement.

Notre devise doit être, le pays avant tout; c'est à dire notre nationalité, nos institutions, notre langue et nos droits. Ils sont pour nous le palladium de notre bonheur, le gage de notre félicité politique et sociale. En les perdant, nous perdons tout, et nous allons nous noyer ignominieusement dans les flots ennemis d'une race étrangère et avide.

France.

L'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale a eu lieu avec une pompe inusitée, le 4 de mai, et dans le plus grand ordre.

La cérémonie religieuse a eu lieu sur la Place de la Concorde où un autel avait été dressé, et le *Te Deum* a été chanté par Mgr. l'Archevêque de Paris. Le soir une brillante illumination a eu lieu. Parmi les candidats pour l'Assemblée Législative on remarque, M. de Montalembert, M. Thiers, le Maréchal Bugeaud, MM. Molé, Dufaure, Passy, général Bédau, général Lamoricière, Odilon Barrot, Lassetie, Léon Faucher, Moraud, Cavaignac, Favin, Garnon, Falloux, Woloski, Peupin, Roger (du Nord), Coquerel, Rapatel, Hugo, Bixio, Chambolle, Boissel, Marie, Lucien Murat. Tous ces messieurs sont recommandés par le comité de l'Union Electorale de Paris, et seront élus.

M. Marrast, ne sera pas réélu à Paris ni même dans son propre département.

Malgré les efforts du gouvernement, le Prince de Joinville sera élu dans le département de la Haute-Marne. On dit que le gouvernement supprimera comme illégaux et inconstitutionnels, les votes qui seront donnés au prince. Mais nonobstant la circulaire du ministre Léon Faucher, les paysans de la Marne veulent élire le fils de Louis Philippe quand même. Ses partisans voyant combien leur position est favorable dans la Haute Marne, ont résolu de le porter comme Candidat sur les listes électorales de cinq ou six autres départements où il est presque certain que le prince sera élu. Le gouvernement est

tracisme éternel. Cet ostracisme on l'a levé en faveur de la famille de Napoléon, et comme les choses vont aussi bien vite et très vite en France, pourrions une nouvelle loi ne viendrait-elle pas rappeler le décret de bannissement porté contre la famille d'Orléans?

Pour ajouter aux tribulations et aux inquiétudes du gouvernement, le duc d'Aumale, va être présenté comme député de l'Algérie, et l'on dit que son élection est certaine. Encore un autre fils du dernier tyran, et la dynastie d'Orléans gagnerait autant au suffrage universel que la dynastie Napoléonienne dont trois des membres ont été envoyés à l'Assemblée nationale par le peuple Français.

Les électeurs du Calvados paraissent avoir abandonné l'idée d'élire M. Guizot. Le gouverneur en français continue à envoyer à Louis Philippe le mobilisé laissé par la famille royale.

La clôture du Parlement a eu lieu sans aucun désordre; la populace tory, les brailleurs loyaux s'étant bornés à crier vive le nouveau gouverneur. Néanmoins, d'après ce qu'on nous dit, le député gouverneur, le Major Rowan, est bien disposé à donner aux tories loyaux de Montréal, à la première occasion, une leçon qu'ils n'oublieront pas.

Les Bills passés par la législature pendant la session qui vient de finir, sont au nombre de 246, dont 240 ont été sanctionnés et 6 réservés pour la signification du plaisir ultérieur de Sa Majesté.

Une lettre du Colonel Bruce publiée dans le *Montréal Herald*, dément l'assertion, que Lord Grey aurait déclaré qu'à une époque très rapprochée, le Canada devra être indépendant.

A la liste des diocèses érigés en archevêchés par le concile de Baltimore, il faut ajouter celui de Charleston.

La ligne télégraphique étant à bas près de Montréal depuis deux jours, nous sommes dans l'impossibilité de publier des rapports.

ANNONCES.

APPAREILS
POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ.

Thos. Andrews,

No. 3, RUE ST. JEAN, QUÉBEC,

INFORME respectueusement le public qu'il vient de recevoir par le *MARY ANN*, et qu'il déballe maintenant un ASSORTIMENT CHOISI et ELEGANT d'articles pour l'éclairage au gaz comme jamais il n'en a été offert en cette cité, consistant en Chandelières, Pendants, Piliers, Brackets, &c., et une variété sans fin, d'autres articles avec des Globes en verre coupés pour assortir.

T. A. informe les personnes qui l'ont favorisé de leurs demandes pour appareils pour l'éclairage au gaz, que leurs effets sont arrivés et qu'il est prêt à leur livrer sous le plus court avis.

Québec, 1er juin 1849.

AVIS AUX FABRIQUES
& AUX CONGREGATIONS DE
L'IMMACULEE CONCEPTION.

A VENDRE

AU plus bas prix possible un superbe TABLEAU d'EGLISE représentant l'Immaculée Conception, d'après *« Murillo »*. Ce Tableau d'une grande habileté d'exécution et d'un ressemblance parfaite, avec l'original de M. Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré, artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

Québec, 1er juin 1849.

AVIS.—Le soussigné fait ses remerciements sincères à ses amis et au public en général pour leur généreux patronage pendant qu'il tenait magasin au No 9, rue Saint-Jean, et il prend maintenant la liberté de leur annoncer qu'il a repris le COMMERCE DE QUINCAILLERIE dans toutes ses branches au No 55, rue Saint-Paul, près du Marché, où il se propose de faire une expérience complète du système des petits profits et des prompts retours. Ceux qui désiraient se procurer des marchandises dans sa ligne trouveront leur avantage à consulter ses prix avant d'en acheter ailleurs.

RICHARD J. SHAW.
Québec, 1er juin, 1849.

JUSTICE.—AIDE DEMANDÉ.

VU l'accident arrivé au cylindre du nouveau steamer *Cosmopolite*, (qui est prêt à être lancé